

CAHIER DES CHARGES FINANCIER POULE FINALE COUPES DE FRANCE MINIMES FEMININES & MASCULINES
--

Dates : Les samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 juin 2011

Participants : les 8 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.

Le projet présenté engage le club et sa réalisation conditionne le remboursement.

I.- CONSIGNES DE REMBOURSEMENT DES EQUIPES PARTICIPANTES

- Pour bénéficier des conditions d'hébergement prévues ci-dessous, les dirigeants doivent comme les joueurs(euses) être licenciés(es) à la F.F.V.B., et présenter leur licence lors de la réunion technique **au Délégué Technique Fédéral** qui en établira la liste et la transmettra à la FFVB.
- Chaque délégation participante devra faire connaître au moins 15 jours à l'avance à l'organisateur et à la F.F.V.B. la liste nominative des membres de sa délégation qui devra être reportée sur toutes les feuilles de matches.
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES DETAILLEES de restauration et d'hébergement pour 124 personnes maximum (112 pour les délégations et 12 officiels de la FFVB). Les 140€ par personne (dont 100€ par la FFVB et 40€ par délégation) pour 3 nuitées et 6 repas sont un plafond et non le remboursement d'un forfait.**

II.- L'ORGANISATEUR DOIT

- **Prévoir les lieux d'hébergement et des repas des 8 délégations et leur financement** : les équipes seront logées soit dans des hôtels, soit dans des établissements scolaires, Auberges de Jeunesse, dont l'hébergement devra être d'une qualité équivalente à celle d'un hôtel 1*N (chambres 4 personnes maximum, lits avec draps, salles d'eau avec douches).
- Prévoir une chambre individuelle pour chacun des 12 officiels de la F.F.V.B dans un Hôtel 2**NN (en dehors de l'hébergement des délégations).
- Prévoir 2 salles réglementaires ou 1 salle avec 2 terrains réglementaires (dégagement de 3m sur les côtés et de 5 mètres au fond) pour la durée de la compétition (frais de location à la charge de l'organisateur). **Chaque salle doit comporter** : 1 téléphone, 1 frigidaire pour avoir de la glace, miroirs de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 3 ballons réglementaires et 10 ballons d'entraînements. La salle doit disposer de tribunes indépendantes de l'aire de jeu. **Chaque terrain doit comporter** : 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe et une chaise pour l'entraîneur.
- Prévoir l'astreinte d'un kiné ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le lavage des maillots des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes.**
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels (à sa charge).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du vendredi 10 juin 2011 à 21h et une salle pour les réunions du corps arbitral du 10 au 13 juin toute la journée, avec du matériel à disposition (paper-board, marqueur, tableau...). L'accès WIFI est recommandé.
- Respecter le cahier des charges marketing et le signer (page 5-6)
- Récompenses : prévoir les coupes (y compris celle du champion), la dotation du 6 de rêve et autres, au choix de l'organisateur.

III.- A LA CHARGE DE LA F.F.V.B.

- Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition sur la base de **0,05€** du km aller parcouru par personne pour les équipes situées entre 300 et 600 kms du lieu de la compétition et **0,08€** du km parcouru par personne pour les équipes situées à plus de 600 kms du lieu des compétitions, **pour 14 personnes maximum.** (Trajet aller, base internet www.viamichelin.fr)
- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations **pour 14 personnes par délégation** dans la limite de 3 dirigeants et de 12 joueurs(euses) (12/2 ou 11/3 au maximum) pour la durée de la compétition soit du vendredi 10 juin en soirée (repas et hébergement) jusqu'au lundi 13 juin (repas du midi), à hauteur de **100€** par personne pour la durée du séjour.
- Hébergement et repas pour les **12 officiels de la F.F.V.B.** (1 délégué technique fédéral, 1 délégué DTN, 2 juges-arbitres désignés par le bureau fédéral sur proposition des commissions, et 8 arbitres désignés par la CCA/CRA). Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif Comité Directeur sur justificatif, ou base SNCF 2° classe).
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2011.** Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Les dotations indiquées dans le cahier des charges marketing (ballons, récompenses ...)

IV.- A LA CHARGE DES EQUIPES

- Contribution partielle à l'hébergement et restauration **à hauteur de 40 € par personne** à remettre au **Délégué Technique Fédéral** par chèque bancaire sans ordre préétabli pendant la Réunion Technique, **pour 14 personnes par délégation** dans la limite de 3 dirigeants et de 12 joueurs(euses) (12/2 ou 11/3 au maximum) pour la durée du séjour, soit du vendredi 10 juin en soirée (repas et hébergement) jusqu'au lundi 13 juin (repas du midi).
- Indemnité de **180€** à remettre au **Délégué Technique Fédéral** par chèque bancaire. 50 % sera reversé par la FFVB à la CRA de la Ligue organisatrice si cette compétition sert de support à une phase de formation d'arbitres jeunes (voire de niveau départemental). Hors de ce cadre, les indemnités seront réparties entre les arbitres désignés.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION
POULE FINALE COUPES DE FRANCE
MINIMES FEMININS & MASCULINS**

Dates : Les samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 juin 2011

Vendredi 10 juin à 21h00 : Réunion technique avec la présence des officiels, des organisateurs, des responsables d'équipes.

Participants : - Les 8 équipes qualifiées sont classées en 2 poules de 4. Les 4 premières du dernier tour éliminatoire seront classées de 1 à 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires. (Les 1 et 4 dans la poule A, les 2 et 3 dans la poule B). Les secondes du dernier tour éliminatoire seront placées dans la poule contraire de leur premier ; elles seront classées 3 et 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires.

- **2 terrains Poule A et Poule B.**

- Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain. Inversion obligatoire des salles le jeudi AM. Retour le Vendredi matin sur le terrain du Jeudi matin.
- Les ballons d'entraînements et de matchs pour les rencontres de la 1^{ère} et de la 2^{ème} phase ainsi que les finales 5/6 et 7/8 seront des ballons identiques et homologués.

Les ballons d'entraînements et de matchs pour les finales (places 1/2 et 3/4) seront des ballons couleurs « MOLTEN V5M5000 ».

Samedi 11 juin 2011

Matches en 2 sets gagnants :

09h00	2 - 3
10h30	1 - 4
17h00	2 - 4
18h30	1 - 3

Dimanche 12 juin 2011

09h00	3 - 4
10h30	1 - 2

Classement de 1 à 4 des 2 poules A et B.

Matches en 2 sets gagnants :

17h00	1° Poule A / 2° Poule B sur le terrain de la finale
	3° Poule B / 4° Poule A
18h30	3° Poule A / 4° Poule B
	1° Poule B / 2° Poule A sur le terrain de la finale

Lundi 13 juin 2011

Classement de 1 à 8 :

09h00	places 7/8 et 5/6	}	
10h30	places 3/4	}	(matches en 2 sets gagnants)
14h00	Finale 1/2		(match en 3 sets gagnants)

- 16h00 Cérémonie de clôture : à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes. Palmarès et remise des récompenses, présidée par le par le Délégué Technique Fédéral, qui prépare la cérémonie en liaison avec l'organisateur local.
- A partir de 17h00, départ des délégations.

<p style="text-align: center;">CAHIER DES CHARGES SPORTIF POULE FINALE COUPES DE FRANCE MINIMES FEMININES ET MASCULINES</p>
--

Dates : Les samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 juin 2011

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Délégué DTN, des Juges-Arbitres est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Les Juges-Arbitres désignés par la CCA auront la responsabilité des désignations parmi les 8 arbitres prévus (1^{er}, 2^{ème} et marqueur). Il est préconisé que la CRA locale fournisse un groupe d'arbitres ou de marqueurs dans le cadre d'une formation ou d'un recyclage.
- Arrivée des délégations le vendredi 10 juin 2011 dans l'après-midi.
- Réunion technique le vendredi 10 juin 2011 à 21h00 (**présence obligatoire**)..
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

HAUTEURS DE FILET : F : 2,10 m M : 2,24 m

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX
POULE FINALE COUPES DE FRANCE
MINIMES FEMININES ET MASCULINES**

Le vendredi 10 juin 2011 à 21h00

Réunion des Chefs de Délégation, Arbitres, Juges-Arbitres et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge-Arbitre ⇒ horaires, salles, transports, logement

Le Délégué Technique Fédéral collecte auprès des délégations les chèques concernant la supervision CCA (180€), et collecte également les chèques de 40€ (contribution à l'hébergement et à la restauration), qui seront remis à l'organisateur.

Le Délégué Technique Fédéral :

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges-Arbitres et, exceptionnellement des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Le Délégué Technique devra veiller à l'inversion obligatoire des salles lors de la première journée, pour respecter l'équité sportive
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur et préside la cérémonie protocolaire.

La Commission de Discipline :

- Elle est constituée des 2 Juges-Arbitres, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

CAHIER DES CHARGES MARKETING FINALES DE COUPES DE FRANCE MINIMES

1. PARTENARIAT

L'organisateur local ne pourra pas démarcher les entreprises dans les catégories de produits suivants :

- Textile
- assurances
- ballons

2. COMMUNICATION

2.1 Affiches, brochures

Tout document réalisé (affiche, brochure, programme, « flyers »...) dans le cadre de cet événement devra être validé préalablement par le service marketing et communication de la FFVB avant impression et diffusion. Envoyer un exemplaire à c.sibilla@volley.asso.fr (FFVB) et à volleymoineau@hotmail.fr (CCS)

Les logos de la FFVB et de ses partenaires devront obligatoirement apparaître sur tous les documents de communication édités (Les logos de la FFVB et des partenaires des finales des Coupes de France sont disponibles auprès du Service Marketing et Communication de la FFVB).

2.2 Dispositifs de communication

La FFVB fera éventuellement parvenir suivant disponibilité à l'organisateur des banderoles pour décorer la salle.

Ce matériel devra être installé sur le site de compétition, notamment sur le lieu de remise des récompenses (voir modalités de livraison ci-dessous).

2.3 Photos officielles

L'organisateur devra fournir à la FFVB une photographie en haute définition (300 DPI si possible) de la remise des récompenses de la compétition et des équipes participantes. Envoyer un exemplaire à c.sibilla@volley.asso.fr (FFVB) et à volleymoineau@hotmail.fr (CCS)

3. MODALITES DE LIVRAISON

3.1 Matériel

La FFVB fera parvenir à l'organisateur 1 semaine minimum avant le début de la compétition, l'ensemble du matériel ci dessous :

- 10 ballons MOLTEN pour les finales (places 1/2 et 3/4)
- 3 jeux de 12 médailles : Or, Argent, Bronze.
- 1 Trophée (Champion)
- 96 cadeaux FFVB pour les équipes participantes.
- Cadeaux arbitres, juges-arbitres et club organisateur

3.2 Livraison

Afin de faciliter l'envoi et la réception du matériel l'organisateur devra fournir à la FFVB les informations suivantes :

Club :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Adresse de livraison (+ horaires ouvertures éventuellement) :

.....

.....

N° Tel : .../.../.../.../.../.../.../.../... EMail :@.....

Date de livraison souhaitée: .../... /2010

3.1 Contrôle du matériel

Une liste de contrôle de matériel décrivant l'état et le contenu des colis sera joint à la livraison.

Une vérification du matériel devra être effectuée par l'organisateur afin de contrôler l'état de la marchandise et la quantité exacte livrée.

Le document de contrôle de marchandises devra être signé et remis au délégué fédéral.

Contacts :

F.F.V.B
Service Communication
 Tel : 01.58.42.22.14 ou 22.20
 EMail : c.sibilla@volley.asso.fr

Commission Centrale Sportive
Responsable évènementiel et marketing
 Tel : 06.82.15.24.43
 EMail : volleymoineau@hotmail.fr

Fait à, le

Lu et approuvé

Signature